



Avantages pour les titulaires de carte de U.S. Bank Canada

Les employés peuvent voyager en toute confiance en bénéficiant des protections et avantages dont ils ont besoin.

Ce document de synthèse n'énonce pas les modalités des avantages et doit servir à des fins d'assistance uniquement. Pour obtenir des renseignements complets sur les couvertures, veuillez consulter la description de couverture et les certificats d'assurance (usbankcanada.com/en/cardholder-benefits.html); vous y trouverez tous les détails des couvertures, notamment les modalités, les conditions et les exclusions liées à chaque couverture, et sur lesquelles reposent les réclamations.

Assurance voyage pour les titulaires de carte

- Assurance accident de voyage (transporteur public)
- Dégagement de responsabilité en cas de collision/dommages avec un véhicule de location
- Remboursement des bagages perdus
- Assurance dépenses provisoires
- Assurance cambriolage à l'hôtel et au motel
- Assurance retard de vol
- Services offerts par le Centre d'assistance voyage
 - Message d'urgence
 - Assistance à l'achat de médicaments d'ordonnance
 - Livraison de documents de valeur
 - Remplacement d'un billet perdu et émission d'un billet d'urgence
 - Bagages retardés et perdus
 - Assistance juridique et cautionnement
 - Aide à la préparation du voyage
 - Signalement d'une carte perdue ou volée
 - Remplacement de carte d'urgence
 - Avances de fonds d'urgence

Assurance accident de voyage (transporteur public)

L'assurance accident de voyage (transporteur public) de U.S. Bank Canada offre une protection lors de blessures accidentelles constituant la cause unique d'un décès, de la perte d'un membre, de la vue, de la parole ou de l'audition à bord de l'appareil d'un transporteur public, en y montant ou en y descendant, si l'intégralité du prix du billet est imputée au compte assuré.

Les réservations par carte Entreprise et Unique, de U.S. Bank Canada, et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central de U.S. Bank Canada, offrent une couverture pouvant atteindre 500 000 \$ CA pour les comptes en dollars canadiens et 300 000 \$ US pour ceux en dollars américains. Une couverture supplémentaire peut également s'appliquer aux soins de réadaptation jusqu'à concurrence de 2 500 \$, et au transport familial jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Cette couverture s'applique au titulaire de carte, au conjoint, aux enfants à charge et aux utilisateurs autorisés du compte, dans le cadre de voyages d'affaires dans le monde entier. Les billets de transporteur public achetés pour des collègues et les billets achetés par échange de points pour grands voyageurs ou de coupons sont également couverts.

Dégagement de responsabilité en cas de collision/dommages avec un véhicule de location

L'assurance location de voiture en première ligne prévoit le remboursement des dommages causés par le vol ou la collision partout dans le monde – jusqu'à concurrence de la valeur effective de la plupart des véhicules loués – lorsque le véhicule de location est payé avec le compte assuré. Pour que la couverture soit effective, le titulaire de carte doit refuser l'option de dégagement de responsabilité en cas de collision/dommages proposée par l'entreprise de location. La période de location ne doit pas dépasser 48 jours. Les réclamations doivent être signalées dans les 48 heures suivant l'accident, et les documents requis doivent être fournis dans les 45 jours suivant l'accident. La totalité des documents doit être déposée dans les 90 jours suivant le sinistre afin que la couverture prenne effet.

Cette assurance s'applique automatiquement à l'ensemble des réservations : par carte Entreprise, Unique et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central.

Remboursement des bagages perdus

U.S. Bank Canada remboursera les titulaires de carte pour les bagages perdus ou endommagés si le paiement du transporteur public pour la perte ou les dommages est inférieur à la réclamation du titulaire de carte. Cette couverture s'applique à la fois aux bagages enregistrés et aux bagages à main, et ne s'applique qu'aux pertes dépassant le remboursement du transporteur public. Les cartes Entreprise, Unique et les comptes de voyage virtuel/central offrent une couverture pouvant atteindre 1 250 \$ CA.

En premier lieu, afin d'accélérer le traitement des réclamations, veuillez régler votre demande de remboursement auprès du transporteur. Si la perte dépasse le remboursement par le transporteur et s'inscrit dans notre description de couverture, la couverture de U.S. Bank Canada s'applique. Suivant le paiement de la réclamation par le transporteur public, une réclamation peut être déposée auprès de U.S. Bank Canada.

Assurance achats provisoires

L'assurance achats provisoires prévoit un remboursement pouvant atteindre 500 \$ CA, pour les dépenses raisonnables relatives aux achats d'urgence découlant d'un incident de perte ou de retard de bagages enregistrés.

La couverture prend effet quatre heures après l'arrivée du vol à la destination lorsque les bagages sont perdus ou retardés.

Si plus d'une personne procède à une réclamation, le maximum remboursable est de 2 500 \$ CA par incident de perte ou de retard de bagages. Un avis de réclamation doit être remis dans les 48 heures suivant l'incident et tous les documents associés à la demande, soumis dans les 30 jours.

Cette assurance s'applique automatiquement à l'ensemble des réservations : par carte Entreprise, Unique et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central.

Assurance cambriolage à l'hôtel ou au motel

L'assurance cambriolage à l'hôtel ou au motel prévoit un remboursement pouvant atteindre 2 500 \$ CA pour les dommages à des effets personnels ou la perte d'effets personnels découlant du cambriolage de la chambre d'hôtel ou de motel du titulaire de carte. Un avis de réclamation doit être remis dans les 48 heures suivant l'incident et tous les documents associés à la demande, soumis dans les 30 jours.

Cette assurance s'applique automatiquement à l'ensemble des réservations : par carte Entreprise, Unique et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central.

Assurance retard de vol

L'assurance retard de vol prévoit un remboursement pouvant atteindre 250 \$ CA par jour pour les dépenses raisonnables, nécessaires, liées à l'hébergement à l'hôtel, aux repas dans un restaurant, aux rafraîchissements et aux dépenses provisoires, et engagées à la suite d'une correspondance manquée, d'un refus d'embarquement ou d'un départ retardé. La couverture est offerte pour un maximum de 48 heures ou jusqu'à ce qu'un transport alternatif soit offert, jusqu'à concurrence de 500 \$ CA par incident. Un avis de réclamation doit être remis dans les 48 heures suivant l'incident et tous les documents associés à la demande, soumis dans les 30 jours.

Cette assurance s'applique automatiquement à l'ensemble des réservations : par carte Entreprise, Unique et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central.

Assistance voyage d'urgence

Accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le Centre d'assistance voyage propose une assistance voyage d'urgence pour les services suivants :

- la **messagerie d'urgence** est un service de messagerie téléphonique lorsque surviennent des changements imprévus aux plans de voyage ou lorsque la communication avec la famille, les amis ou les collègues devient difficile en raison d'autres circonstances. Les titulaires de carte peuvent ainsi, par l'entremise du Centre d'assistance voyage, laisser des messages, tenter de joindre la personne voulue par téléphone et recevoir des messages d'autres personnes;
- le **service d'assistance à l'achat de médicaments d'ordonnance** déploie les efforts nécessaires pour faire préparer, dans une pharmacie à proximité, le médicament d'ordonnance requis par le titulaire de carte en cas de besoin imprévu;
- le **service de livraison de documents de valeur** prend les dispositions nécessaires pour qu'un titulaire de carte reçoive les documents dont il a absolument besoin par service de messagerie, à condition qu'une personne soit disposée à récupérer les documents;
- le **service de remplacement de billet perdu et d'émission de billet d'urgence** peut venir en aide au titulaire de carte ayant perdu son billet avec un transporteur public. Le Centre d'assistance voyage veillera à ce qu'un titulaire de carte puisse récupérer son billet de remplacement au terminal;
- le **service d'assistance pour bagages perdus et retardés** peut offrir une aide supplémentaire lorsque le transporteur a perdu les bagages du titulaire de carte et qu'il est incapable de les localiser. Le Centre d'assistance voyage peut effectuer un suivi auprès du transporteur, prendre les dispositions nécessaires pour envoyer les articles de remplacement et assurer des avances de fonds;
- le **service d'assistance juridique et de cautionnement** peut venir en aide au titulaire de carte si celui-ci est arrêté ou détenu, impliqué dans un accident automobile, commet une infraction civile ou criminelle ou s'il a besoin d'une assistance juridique. Le Centre d'assistance voyage peut fournir les coordonnées d'avocats, de l'ambassade du Canada ou du consulat du Canada dans la région, et maintenir le contact jusqu'à ce que le titulaire de carte soit conseillé comme il se doit;
- le **service de préparation au voyage** peut fournir des renseignements sur la destination avant le départ, notamment les emplacements des guichets automatiques, les taux de change, les bulletins météorologiques, les précautions sanitaires, les vaccins et les passeports/documents de voyage requis.

Ces services s'appliquent automatiquement à l'ensemble des réservations par carte Entreprise, Unique et effectuées avec un compte de voyage virtuel/central.

Service mondial d'assistance à la clientèle de Visa® (GCAS)/Services mondiaux de Mastercard®

De concert avec Visa et Mastercard, U.S. Bank Canada offre à ses titulaires de carte du monde entier un accès sans frais 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à son service permettant le signalement d'une carte perdue ou volée, le remplacement de carte d'urgence et les avances de fonds d'urgence. Pour les services énoncés ci-après, il faut d'abord contacter U.S. Bank Canada, qui fera appel à Visa ou Mastercard au besoin. Si vous communiquez d'abord avec Visa ou Mastercard, ils feront appel à U.S. Bank Canada.

- **Signalement d'une carte perdue ou volée** : pour signaler la perte ou le vol d'une carte, des renseignements seront recueillis auprès du titulaire de carte et le compte sera fermé.
- **Remplacement de carte d'urgence** : lorsqu'une carte est déclarée perdue ou volée et doit être remplacée d'urgence, la carte de remplacement d'urgence envoyée sera généralement reçue dans les 24 heures si le titulaire de carte se trouve au Canada et dans les 48 heures s'il se trouve à l'étranger.
- **Décaissement d'urgence** : lorsqu'un titulaire a besoin de liquidités d'urgence en raison de la perte ou du vol de sa carte, les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer le décaissement d'urgence si le compte autorise cette opération.

Qui dois-je appeler pour de l'assistance ou pour déposer une réclamation?

Pour obtenir de l'aide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ou pour déposer une réclamation, communiquez avec les entités suivantes :

Avantage	Au Canada	À l'extérieur du Canada
• Signalement d'une carte perdue ou volée • Remplacement de carte d'urgence • Décaissement d'urgence • Perte de bagage	Service à la clientèle de U.S. Bank 800 588-8065	Service à la clientèle de U.S. Bank 416 306-3630 (à frais virés)
Demandes de renseignements sur les couvertures ou réclamations • Dégagement de responsabilité en cas de collision/dommages avec un véhicule de location (politique 9908-8655) • Achats d'urgence (politique 9908-8657) • Cambriolage à l'hôtel et au motel (politique 9908-8657) • Retard de vol (politique 9908-8657) • Accident de voyage (transporteur commercial) [politique 9428092]	Crawford & Company 416 649-6444 Questions : La Compagnie d'assurance AIG 416 596-3000 Réclamations : Global Excel Management 819 566-8833	Crawford & Company 877 757-7971 (numéro international sans frais) Questions : La Compagnie d'assurance AIG 800 387-4481 (sans frais) Réclamations : Global Excel Management 888 566-8028 (sans frais)
Assistance voyage d'urgence	Centre d'assistance voyage 800 849-2911	Centre d'assistance voyage 303 967-1096 (à frais virés)

Renseignements supplémentaires

Pour découvrir comment votre organisation peut profiter d'une carte Entreprise et d'une carte Unique de U.S. Bank, veuillez communiquer avec votre directeur des relations d'affaires de U.S. Bank ou consultez l'adresse usbankcanada.com.